

## Séance extraordinaire du 28 septembre 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi, 28 septembre 2021 à compter de 19 h 30 à la Salle des délibérations du Conseil de l'hôtel de Ville, 1111, avenue Saint-Paul, sous la présidence de monsieur le maire, Guy Benjamin, et à laquelle assistent messieurs les conseillers :

<b>Poste</b>	<b>Nom</b>
Conseiller, district électoral n° 2	Michel Denicourt
Conseiller, district électoral n° 3	André Deschamps
Conseiller, district électoral n° 4	Jacques Bienvenue
Conseiller, district électoral n° 5	Gilbert Viens
Conseiller, district électoral n° 6	Denis Chagnon

Sont aussi présentes: M<sup>e</sup> Isabelle François, directrice générale et greffière, et M<sup>me</sup> Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

L'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du Conseil dans le délai imparti pour y prendre en considération les sujets suivants:

### Ordre du jour

1. Assemblée de consultation publique à l'égard du règlement n° 92-2005-76 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements pour modifier les limites des zones 501 et 521
2. Poste de technicienne au service de la Taxation / Embauche
3. Poste de journalier spécialisé en eau potable et eaux usées au service des Travaux publics / Embauche
4. Poste de journalier classe 1 au service des Travaux publics / Embauche
5. Nettoyage du bassin contact / Octroi d'un contrat
6. Reconstruction des infrastructures sur le chemin St-François – Entente de réalisation de travaux mineurs pour une alimentation électrique pour la station de pompage / Autorisation de signature
7. DA-09-2021 par M. Denis April, mandataire pour le propriétaire M. Éric April, demandeur pour l'aliénation et l'utilisation à des fins résidentielles du lot n° 1 593 285 situé aux abords du rang du-Haut-de-la Rivière Sud / Recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec
8. Second projet de règlement n° 92-2005-76 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements pour modifier les limites des zones n<sup>os</sup> 501 et 521 / Adoption
9. Promesse d'achat de l'immeuble situé au 243, rang du Haut-de-la-Rivière Nord (en lien avec l'arrêté ministériel du ministère de la Sécurité publique) - Entente de principe / Autorisation de signature
10. Politique Municipalité Amie des Aînés (MADA) de la Ville de Saint-Césaire et Plan d'action 2022-2024 / Adoption
11. Politique municipale de la Famille (PFM) de la Ville de Saint-Césaire et Plan d'action 2022-2024 / Adoption
12. Période de questions
13. Fin de la séance

Séance extraordinaire du 28 septembre 2021

**Consultation publique  
Premier projet de règlement n° 92-2005-76**

M. Guy Benjamin, maire, indique que le Conseil municipal a adopté le premier projet de règlement n° 92-2005-76 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements pour modifier les limites des zones n<sup>os</sup> 501 et 521.

Lors de cette consultation, les personnes et organismes intéressés peuvent s'exprimer sur ce premier projet et avaient aussi l'opportunité de faire parvenir un écrit jusqu'à 16 h 00, ce 28 septembre 2021 tel que l'avis public publié le 15 septembre dernier. La Ville n'a rien reçu à l'égard de ce premier projet.

Le projet de règlement n° 92-2005-76 a pour objet d'apporter les modifications suivantes :

L'annexe «B» intitulée «Le plan de zonage illustrant le découpage des zones sur le territoire de la Municipalité », faisant partie intégrante du règlement de zonage n° 92-2005 et amendements, est modifié par l'agrandissement de la zone n° 521 au détriment de la zone n° 501 en y transférant une partie du lot n° 3 789 471, d'une superficie de 17 394 mètres carrés.

Il est précisé que ce projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire, que cette consultation publique sera suivie des décisions du Conseil municipal relativement à l'adoption du second projet avec ou sans changement et que les procédures suivront leurs cours suivant la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c. A-19.1).

**Résolution 2021-09-351**

**Poste de technicienne à la Taxation / Embauche**

---

**Considérant** que la Ville a procédé à l'affichage d'une offre d'emploi pour pourvoir le poste de technicien(ne) à la taxation;

**Considérant** la recommandation du comité de sélection formé de membres élus et de la direction générale;

**En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu** d'embaucher M<sup>me</sup> Caroline Milette au poste de technicienne à la taxation, laquelle entrera en fonction le 30 septembre 2021.

La rémunération associée à ce poste col blanc est établie selon la grille salariale en vigueur.

L'embauche comprend une période de probation de 6 mois débutant le 30 septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

Séance extraordinaire du 28 septembre 2021

#### Résolution 2021-09-352

##### **Poste de journalier spécialisé en eau potable et eaux usées au service des Travaux publics / Embauche**

---

**Considérant** l'affichage interne de ce nouveau poste effectué;

**En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue**

**Et résolu** de confirmer l'entrée en poste de M. Philippe Rioux au poste de journalier spécialisé en eau potable et eaux usées au service des Travaux publics à compter du 27 septembre 2021.

La rémunération associée à ce poste col bleu est établie selon la grille salariale en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

#### Résolution 2021-09-353

##### **Poste de journalier classe 1 au service des Travaux publics / Embauche**

---

**Considérant** l'affichage interne effectué;

**En conséquence, il est proposé par André Deschamps**

**Et résolu** de confirmer l'entrée en poste de M. Kevin Gendron au poste de journalier classe 1 au service des Travaux publics à compter du 27 septembre 2021.

La rémunération associée à ce poste col bleu est établie selon la grille salariale en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

#### Résolution 2021-09-354

##### **Nettoyage du bassin contact / Octroi d'un contrat**

---

**Il est proposé par Gilbert Viens**

**Et résolu** d'octroyer un contrat pour le nettoyage du bassin de contact à la compagnie Divex Marine inc. de Saint-Mathieu-de-Beloeil pour le prix de 7 448,75 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans l'offre de service du projet n° 21178 datée du 23 septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

#### Résolution 2021-09-355

##### **Reconstruction des infrastructures sur le chemin Saint-François – Entente de réalisation de travaux mineurs pour une alimentation électrique pour la station de pompage / Autorisation de signature**

---

**Il est proposé par Denis Chagnon**

## Séance extraordinaire du 28 septembre 2021

**Et résolu** d'autoriser le maire, M. Guy Benjamin et la directrice générale et greffière, M<sup>e</sup> Isabelle François, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, l'entente n° DCL-22931709 de réalisation de travaux mineurs pour l'alimentation de la station de pompage située au 1851, chemin Saint-François à Saint-Césaire avec l'autorité compétente de Hydro-Québec;

**Et résolu également** d'autoriser le paiement d'une somme de 16 450 \$ plus les taxes pour la réalisation de ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2021-09-356

**DA-09-2021 par M. Denis April, mandataire pour le propriétaire M. Éric April, pour l'aliénation et l'utilisation à des fins résidentielles d'une partie du lot n° 1 593 285 située aux abords du rang du Haut-de-la-Rivière Sud / Recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec**

---

**Considérant** que le mandataire, M. Denis April, s'adresse à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour obtenir l'autorisation d'aliéner en sa faveur et d'utiliser aux fins résidentielles une partie du lot n° 1 593 285 du cadastre du Québec, située aux abords du rang du Haut-de-la-Rivière Sud dans la circonscription foncière de Rouville et dont le propriétaire est M. Éric April;

**Considérant** que la superficie visée serait de 3265 mètres carrés et demeure actuellement en friche;

**Considérant** que ce lot se situe dans la zone n° 516 dans laquelle sont autorisées les habitations unifamiliales isolées et que ce projet d'une nouvelle construction résidentielle s'avère conforme à la réglementation municipale actuellement en vigueur;

**Considérant** que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire juge que cette demande rencontre et satisfait les critères édictés à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ c. P-41.1), tel que démontré au tableau de l'Annexe A, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

**En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu** que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire recommande à la CPTAQ d'approuver la demande d'autorisation présentée par le mandataire, M. Denis April, afin d'aliéner en sa faveur et d'utiliser aux fins résidentielles une partie du lot n° 1 593 285 du cadastre du Québec, située aux abords du rang du Haut-de-la-Rivière Sud dans la circonscription foncière de Rouville.

Adoptée à l'unanimité

**Résolution 2021-09-357**

**Second projet de règlement n° 92-2005-76 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements pour modifier les limites des zones n<sup>os</sup> 501 et 521 / Adoption**

---

**Considérant** qu'une copie du second projet de règlement intitulé « règlement n° 92-2005-76 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements pour modifier les limites des zones n<sup>os</sup> 501 et 521 » a été transmise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), qu'il est publié sur le site internet de la Ville avant la tenue de la présente séance et que copie est disponible pour le public présent;

**Considérant** que ce projet de règlement a pour objet d'apporter des modifications au règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements pour agrandir la zone n° 521 au détriment de la zone n° 501;

**Considérant** que le Conseil ou la Ville n'a reçu aucune question ou commentaire à ce jour, suite à l'avis public affiché à l'hôtel de Ville et publié sur le site internet de la Ville le 15 septembre 2021;

**Considérant** que le règlement n° 92-2005-76 contient un objet susceptible d'approbation référendaire;

**En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue**

**Et résolu** d'adopter, sans changement, le second projet de règlement intitulé : « règlement n° 92-2005-76 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements pour modifier les limites des zones n<sup>os</sup> 501 et 521 »;

**Et résolu également**, conformément à l'article 539 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ c. E-2.2), un avis public sera publié 5 jours avant l'accès au registre pour les personnes habiles à voter sur ce règlement. La personne responsable du registre est la greffière adjointe.

Adoptée à l'unanimité

**Résolution 2021-09-358**

**Promesse d'achat de l'immeuble situé au 243, rang du Haut-de-la-Rivière Nord (en lien avec l'arrêté ministériel du ministère de la Sécurité publique) - Entente de principe / Autorisation de signature**

---

**Considérant** l'arrêté ministériel du ministère de la Sécurité publique du 15 janvier 2018 décrétant un programme général d'aide financière aux sinistrés (inondation) incluant une allocation de départ pour l'immeuble du 243, rang du Haut-de-la-rivière Nord, tel qu'il appert au règlement daté du 15 octobre 2019 pour ledit immeuble au numéro de lot 1 593 408 du cadastre du Québec;

## Séance extraordinaire du 28 septembre 2021

**Considérant** que la Ville de Saint-Césaire, partie prenante impliquée, désire formaliser les modalités de la vente de l'immeuble désigné aux propriétaires des immeubles voisins;

**Considérant** les promesses d'achat distinctes de M<sup>me</sup> Mireille Landry et M. Dominique Demers ainsi que par M<sup>me</sup> Joanne Liboiron et M. Serge Brochu de l'immeuble à lotir correspondant au morcellement dudit lot n° 1593 408 du cadastre du Québec;

**En conséquence, il est proposé par André Deschamps**

**Et résolu** d'autoriser le maire ou en son absence, le maire suppléant, et la directrice générale et greffière ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, devant le notaire instrumentant de Saint-Césaire, tous les documents afférents, avec lesdits acheteurs.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2021-09-359

#### **Politique Municipalité Amie des Aînés (MADA) de la Ville de Saint-Césaire et Plan d'action 2022-2024 / Adoption**

---

**Considérant** que le Conseil municipal a pris connaissance du projet de la Politique Municipalité Amie des Aînés (MADA) de la Ville de Saint-Césaire et du Plan d'action 2022-2024 l'accompagnant;

**Considérant** que dans le cadre de cette démarche, le comité de pilotage a procédé à un sondage, et, a tenu des assemblées publiques de consultation auprès des différentes catégories d'âge de la population;

**Considérant** que le Conseil municipal se déclare satisfait de la Politique Municipalité Amie des Aînés (MADA) de la Ville de Saint-Césaire et de son Plan d'action 2022-2024;

**En conséquence, il est proposé par Gilbert Viens**

**Et résolu** d'adopter la Politique Municipalité Amie des Aînés (MADA) de la Ville de Saint-Césaire et de son Plan d'action 2022-2024.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2021-09-360

#### **Politique municipale de la Famille (PFM) de la Ville de Saint-Césaire et Plan d'action 2022-2024 / Adoption**

---

**Considérant** que le Conseil municipal a pris connaissance du projet de la Politique familiale (PFM) de la Ville de Saint-Césaire et du Plan d'action 2022-2024 l'accompagnant;

**Considérant** que dans le cadre de cette démarche, le comité de pilotage a procédé à un sondage, et, a tenu des assemblées publiques de consultation auprès de la population;

**Séance extraordinaire du 28 septembre 2021**

**Considérant** que le Conseil municipal se déclare satisfait de la Politique familiale (PFM) de la Ville de Saint-Césaire et de son Plan d'action 2022-2024;

**En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** d'adopter la Politique familiale (PFM) de la Ville de Saint-Césaire et de son Plan d'action 2022-2024.

Adoptée à l'unanimité

**Période de questions**

**Fin de la séance.**

---

Guy Benjamin  
Maire

---

M<sup>e</sup> Isabelle François  
Directrice générale et greffière

**Certificat de crédits**

JE SOUSSIGNÉE, MICHELINE QUILÈS, TRÉSORIÈRE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES CRÉDITS DISPONIBLES POUR LES DÉPENSES DÉCRITES DANS LES RÉOLUTIONS SUIVANTES :

2021-09-351, 2021-09-352, 2021-09-353, 2021-09-354, 2021-09-355.

---

Micheline Quilès  
Trésorière et directrice générale adjointe